

Département de La Creuse

Evolis 23

Réunion du Bureau du 22 Mai 2023

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à NOTH le 22 Mai 2023 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Convocation : 16 Mai 2023

Présents : BARDET Didier ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DELAPORTE Fabrice ; DUMAS Daniel ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; GAZONNAUD Jean-Luc ; LABESSE Jean-Claude ; MATIGOT Jean-Roland ; MOUTAUD Christophe ; PINLOCHE Isabelle ; PIRON Cédric ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; SIMONNET Nicolas ; VERBRUGGHE Isabelle ; VIAR Philippe ; VIRMONT Fabien.

Excusés : BARBAIRE Jean-Luc

Secrétaire de séance : DUMAS Daniel

Membres : 26

Présents : 19

Votants : 19

Délibération n° 2023-052

Code nomenclature : 8.8 – Environnement

Objet : Convention Refashion – Filière textiles

Monsieur le Président indique qu'ECOTLC, devenu Refashion est l'éco-organisme en charge de la collecte et de l'élimination des produits textiles d'habillement, chaussures, linge de maison destinés aux particuliers et certains produits textiles pour la maison. L'éco-organisme a obtenu le renouvellement de son agrément pour une durée de 6 ans (2023/2028).

Pour mémoire la collecte des PAV sur le territoire d'Evolis 23 est confiée depuis l'origine de la mise en place de la filière à un opérateur agréé par Refashion : = Le Relais. Evolis 23 s'engage essentiellement sur la traçabilité des PAV et la communication. Les évolutions prévues sont essentiellement liées aux modalités de soutiens à la communication avec des montants forfaitaires accordés en fonction des actions menées et non plus en fonction du nombre d'habitants.

Sans modification des pratiques actuelles de communication (essentiellement, Evolis 23 recevrait 2400€=200€x12classes sensibilisées, contre environ 6000€ les années précédentes lorsque les soutiens pour la communication correspondaient à un forfait par habitant. D'autres actions (animations événementielles, ateliers citoyens de couture/ réparation...) devront être engagées pour espérer obtenir un soutien plus élevé.

Monsieur Le Président propose de signer la convention avec Refashion pour la collecte et l'élimination des textiles d'habillement, chaussures, linge de maison destinés aux particuliers et certains produits textiles pour la maison.



Après délibération, le bureau décide :

- D'autoriser Monsieur Le Président à signer la convention avec Refashion pour la collecte et l'élimination des textiles d'habillement, chaussures, linge de maison destinés aux particuliers et certains produits textiles pour la maison.

Le Président,

Patrick ROUGEOT

Publication le :

